

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 116 (1976)
Heft: 8

Artikel: Instruction civique et défense nationale
Autor: Mottier, Michel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-650397>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Instruction civique et défense nationale

Plan général

I. VOULOIR

- la Suisse
- être Suisse
- l'intégrité du territoire
- sa défense
- sa puissance morale, intellectuelle et militaire
- des armes efficaces

II. SAVOIR

- son histoire
- sa raison d'être
- son but
- ses moyens
- sa force et savoir s'en servir

III. POUVOIR

- affirmer et maintenir :
l'intégrité du territoire,
notre neutralité
- se mesurer avec des forces étrangères
- utiliser les moyens les plus efficaces

Les lignes qui suivent reposent sur cette trilogie.

I. VOULOIR

1. *La Suisse*

Dès 1291, on peut dire que des hommes se sont ligués pour lutter contre une puissance étrangère — les Habsbourg — en établissant entre eux des liens et des rapports communs. Les Waldstaetten ont *voulu* cet état de choses et leur *volonté* est clairement exprimée dans le Pacte du 1^{er} août.

Leur première volonté n'a sans doute pas été de fonder un nouvel Etat, mais simplement de se *défendre* mutuellement contre l'ingérence abusive des seigneurs féodaux de l'Empire.

Cependant, on peut affirmer qu'à l'origine déjà, la *volonté* des Waldstaetten représente une expression d'indépendance qui va donner naissance à l'*esprit national*.

Toute l'histoire subséquente de la Confédération repose sur cette volonté de plus en plus ferme de repousser les influences et les actions étrangères lors de la prise de conscience, de droit et de fait, de l'existence d'une nation helvétique. A notre époque, cette volonté subsiste en face

de la pression exercée par la constitution d'une Europe fédérée, mais qui présente sa faiblesse par sa tendance à appartenir à l'un des deux blocs qui régissent le monde.

Vouloir la Suisse, aujourd'hui, c'est encore refuser de saluer le légendaire chapeau de Gessler, qu'il appartienne à l'Ouest ou à l'Est.

Dans notre histoire, nous pouvons inscrire une date importante: 1515, année de la bataille de Marignan. Cette date a marqué la fin des conquêtes militaires confédérées, fin aussi d'une forme de volonté pour faire place à une autre: celle de maintenir, au moyen d'alliances politiques, les acquisitions faites sur les champs de bataille. C'est la fin d'une manière d'agir, fin du militarisme au profit de la diplomatie, avec un rôle diminué de la tactique en faveur de la stratégie.

2. *Etre Suisse*

Bien entendu, le sens de cette expression découle de la précédente. Mais, il y a une façon de *vouloir la Suisse* et une aussi de *vouloir être Suisse*.

On peut être Suisse vis-à-vis de l'entité nationale ou être Suisse vis-à-vis de soi-même. Dans le premier cas, il s'agit d'un esprit de sacrifice, de désintéressement, de coopération à une cause commune, historique, reconnue par tous comme une nécessité vitale, à valeur de mutualité.

Dans le deuxième cas, il y a l'élément péjoratif qui consacre le triomphe de l'égoïsme, de l'esprit de calcul, de l'opposition des intérêts personnels à ceux de la communauté. Etre Suisse, dans ce cas, c'est profiter des acquisitions de l'ensemble, de la renommée historique de la collectivité pour jouir soi-même d'avantages que les autres accordent sur la simple preuve fallacieuse d'un écusson fédéral accroché au revers du veston.

Vous pouvez me faire confiance, je suis Suisse!

Cette attitude-là est dangereuse, nocive et déshonorante pour la Confédération qui n'a pas délégué son existence entre les mains de n'importe qui.

Etre Suisse, au meilleur sens de l'expression, c'est vouloir que son pays soit honoré, respecté, protégé dans toutes les circonstances où l'individu conscient de son appartenance à l'ensemble, fait montre d'abnégation, de renoncement personnel pour le seul bien de la cause commune.

3. *L'intégrité du territoire*

Les XIX^e et XX^e siècles ont consacré le *principe des nationalités* ou *droit des peuples à disposer d'eux-mêmes*.

Ce droit est celui que peut revendiquer une communauté humaine se reconnaissant comme *nationale* de s'organiser librement sur le *territoire* qu'elle considère comme *sien* et de posséder le *régime politique* de son choix.

Parcourons l'histoire de la Confédération et nous ne verrons pas autre chose que l'application de ce principe.

Vouloir l'intégrité du territoire, aujourd'hui, ce n'est rien d'autre que vouloir faire respecter par les autres ce que nous considérons comme l'existence, et son droit afférent, de la nation helvétique sur son sol historique et reconnu par les autres nations.

Nous avons dit que cette volonté a été orientée différemment avant et après 1515. Avant Marignan, la volonté helvétique était tout entière concentrée sur l'*acquisition* du territoire nécessaire à la vie de la nation. Dès 1515, cette volonté est dirigée dans le sens d'une *conservation* de ce territoire.

On voit par là le sens de la politique suisse d'aujourd'hui.

A coup sûr, dans le cas où notre politique s'orienterait vers une forme quelconque d'aliénation territoriale, nous nous trouverions engagés dans un drame semblable à celui que traversa la France avec son département de l'Algérie ou à celui de l'Allemagne fédérale avec son morcellement de l'« Allemagne démocratique ».

4. *La défense*

Dans les attributs d'un État, on peut en relever trois essentiels:

La *souveraineté*, la *puissance*, l'*autonomie*.

La souveraineté de l'Etat consiste à ne reconnaître *aucune* autorité qui lui soit supérieure (Dieu excepté) et à considérer tous les groupes sociaux appartenant à la communauté comme lui étant subordonnés.

Vouloir sa souveraineté c'est donc vouloir sa défense.

La puissance, c'est le moyen dont dispose l'Etat pour exercer, d'une manière concrète, son *autorité* sur l'ensemble de la communauté.

Vouloir sa défense, c'est donc vouloir sa puissance.

L'autonomie, c'est la puissance dont dispose l'Etat pour exercer le gouvernement de façon *indépendante*.

On voit, en conséquence, que la notion des attributs de l'État ne peut être définie qu'en fonction de la puissance. Voyons ce point :

5. *Sa puissance*

Parlerons-nous, en premier lieu, car le terme même nous y incline, de l'armée? Non, car l'armée n'est que la transposition concrète d'une puissance reposant d'abord sur la *force morale, intellectuelle et spirituelle* d'une communauté.

Il n'y a pas d'armée digne de ce nom, en effet, sans préparation individuelle sur les plans de la morale, de la culture et du respect des valeurs spirituelles.

La bataille de Morgarten eût été sans doute perdue si les Waldstaetten n'avaient compté que sur leurs muscles ou leur « Morgenstern ». Il fallait qu'il y eut en chacun d'eux une *volonté de puissance morale* préparatoire au combat. Les troncs d'arbres ont suivi cette volonté et le lac d'Aegeri a fait le reste...

Léopold, par contre, a compté d'abord sur la puissance de son armée, de ses chevaliers lourdement armés. Les Suisses ont fait le reste...

En suivant cette progression, nous en arrivons à légitimer l'armée, qui n'est alors que l'*instrument* de cette volonté, et *non le but!*

Vouloir sa puissance, c'est donc vouloir être moralement, intellectuellement et spirituellement capables d'exercer cette volonté pour le compte de l'ensemble, et, s'il le faut, par la force militaire.

6. *Des armes efficaces*

Du point précédent, il n'est pas difficile de conclure par celui-ci :

Pour vouloir la puissance de notre pays, il faut la *volonté* de posséder les moyens de l'assurer. Il faut donc des armes, des bonnes armes, *les meilleures armes*. Et, à notre époque, il semble bien que les meilleures soient d'ordre nucléaire!

II. SAVOIR

1. *Son histoire*

Comment un Suisse voudrait-il être Suisse, assurer l'intégrité de son pays et vouloir sa défense s'il ne connaît pas son histoire?

L'histoire, c'est la somme des documents, des preuves tangibles, indubitables qui établissent la succession ou l'enchaînement des faits qui ont

précédé, préparé ou établi la situation dans laquelle nous évoluons aujourd'hui.

Aucun fait présent ne s'explique ou ne se justifie sans l'effort de toutes les circonstances qui l'ont amené. Il faut constamment éclairer un événement présent au moyen de la *lumière du passé*, il faut le comparer aux valeurs précédentes et le soupeser avec elles. Le futur même ne peut être envisagé que sur la base et l'enseignement du passé qui lui imprime un sens, une valeur et une direction qui constituent à leur tour l'histoire du futur.

L'histoire du peuple suisse est primordiale dans la formation du citoyen. Au point même, et je vais jusque-là, qu'un Suisse ignorant de son histoire s'ignore lui-même! Pourquoi ne serait-il pas autre chose? Un ignorant de son histoire est un apatride, un réfugié universel venu il ne sait d'où et tombé par hasard sur un sol quelconque, parmi des humains dont les mœurs, les pensées, la langue, l'esprit lui sont donc indifférents, quand ce n'est pas hostiles!

Un Suisse ignorant de son histoire est récupérable, utilisable par *n'importe quel Etat*, pour *n'importe quel but* et par *n'importe quel moyen*.

Et malheureusement, il y a trop de citoyens suisses, aujourd'hui, qui se trouvent dans cette situation.

C'est une menace directe pour la défense du pays, une porte grande ouverte aux pénétrations étrangères, et particulièrement au communisme international qui ne s'occupe nullement de la valeur historique des peuples qu'il envahit et subjugue.

2. *Sa raison d'être*

De par les nombreuses institutions qui se sont fondées ou installées sur le territoire suisse — institutions à caractère international, humanitaire, social — les nations qui nous entourent reconnaissent à notre pays une *situation particulière* qui attire les regards et inspire des mouvements constructifs.

Mais il y a toujours un danger à se croire ou à se savoir utile: celui de se croire indispensable. L'orgueil guette cette attitude et devient le ferment de situations morales déplorables. La vraie valeur du Suisse sera toujours la *modestie*.

3. *Son but*

L'évolution historique de la Suisse a progressivement formé une conception d'Etat fondée sur les expériences.

Le but de la politique interne de la Suisse peut se définir en cinq points:

— *être démocratique, libéral, social, fédéraliste, fondé sur le droit.*

Connaître son but, c'est connaître sa Constitution. Les deux premiers articles de cette dernière sont instructifs à cet égard:

Préambule:

- affermir l'alliance des Confédérés
- maintenir et accroître l'unité, la force et l'honneur de la nation suisse.

Article 2:

- assurer l'indépendance de la patrie contre l'étranger
- maintenir la tranquillité et l'ordre à l'intérieur du pays
- protéger les libertés et les droits des Confédérés
- accroître leur prospérité commune.

Si nous voulons parler du but de la politique extérieure de la Suisse, nous dirons simplement qu'il est atteint quand la forme intérieure de la vie de notre pays est *respectée par l'étranger*.

4. *Ses moyens*

C'est peut-être ce chapitre qui demanderait le plus long développement. En effet, pour connaître les moyens d'existence de notre pays, il est nécessaire d'entreprendre une étude serrée des *mécanismes de la démocratie suisse*.

Ce serait donc ici un trop long exposé que de le faire dans le détail. Il faudrait notamment étudier:

Les formes de la démocratie suisse, les modes de consultation, les conditions de participation, le déroulement des votations, les systèmes électoraux, l'organisation des pouvoirs séparés, l'application du contrat social, les forces politiques.

Connaître ses moyens, c'est donc *manifeste un esprit civique, faire son devoir de citoyen responsable*, et cela exige un effort permanent de lucidité, un esprit critique *constructif*, une maîtrise de soi et un effort de

compréhension du jeu et de tous les mécanismes du pays.

C'est assurer sa part de souveraineté!

5. *Sa force*

Ce terme recouvre plusieurs domaines: force morale, force spirituelle, force intellectuelle, force technique, force politique, force militaire. Toutes ces forces sont interdépendantes, aucune ne doit ni ne peut faire défaut à l'ensemble qui tient sur chacune d'elles en particulier et sur toutes en général.

Une chose est de savoir sa force, une autre de savoir s'en servir!

Cela est d'autant plus important quand il s'agit de la force publique, police et armée. La force militaire est réelle, nous l'avons dit, quand elle s'appuie sur toutes les autres ou quand son but est de faire respecter les autres ou de les soutenir. *Ce rôle de l'armée est capital.* Et le citoyen doit le *savoir*, il doit être renseigné très exactement sur le rôle, la mission, l'organisation et les moyens de *sa force* publique. L'ignorance engendre sur ce point des malentendus et des troubles néfastes à l'ordre.

Je vois difficilement un citoyen sous l'uniforme militaire ignorant ce qu'il est dans l'armée, pourquoi il est soldat, quelle est la mission de son unité au sein de l'ensemble! Autant laisser cet homme sur son champ, dans son atelier, dans son magasin...

Savoir, pour un Suisse, représente le point essentiel de son existence de citoyen, et on ne saurait trop insister sur le *rôle capital de l'école* et de tous ceux qui ont pour mission d'*enseigner*, d'*éduquer*. Car, sans connaissances, le citoyen est incapable de réaliser son rôle et il nuit au pays.

III. POUVOIR

Ce que nous venons de dire est aussi important pour notre troisième terme:

Le citoyen a beau vouloir, mais *sans connaissance, il ne peut rien* ou pas grand-chose! L'ignorance est une limite infranchissable au pouvoir. *Que peut le Suisse?*

1. *Affirmer et maintenir l'intégrité territoriale*

L'histoire suisse est là pour nous montrer à quel point nos ancêtres ont lutté pour assurer l'existence et la reconnaissance par l'étranger d'un

territoire national sacré. Si nos citoyens aujourd'hui *veulent et savent*, ils peuvent aussi défendre cette intégrité du patrimoine national.

On sait l'erreur commise dans les pays de l'Est, d'obédience communiste, qui a consisté à déposséder l'individu de son bien, particulièrement de sa propriété foncière. L'influence d'une terre à soi est extraordinaire sur le comportement de l'individu. C'est dans la nature de l'homme d'être propriétaire de quelque chose. Il y a une raison essentielle à défendre ce bien : on y a vécu, on y a travaillé, on y est mort. Les souvenirs y prennent racines et donnent naissance à cette plante vigoureuse et tenace qu'est *la patrie* et les sentiments qu'elle évoque suscitent et entretiennent une volonté d'indépendance et une soif de liberté. Otez ces racines, et vous voyez bientôt la plante périr pour laisser la place à du roc insensible, sans vie, sans caractère.

L'homme sans patrie, ne voilà-t-il pas l'être le plus absurde, le plus malheureux, le plus dépersonnalisé qui soit au monde ?

Pouvoir défendre son pays, sa patrie, sa famille, sa terre, c'est un privilège, un honneur, une joie essentielle.

2. *Affirmer les principes de la vie nationale et en particulier celui de la neutralité*

La défaite de Marignan a mis fin à la politique de conquête de la Confédération. Les Suisses, affaiblis, ne participent plus aux conflits qui opposaient la Maison de France aux Habsbourg d'Autriche et d'Espagne. C'est pendant la *Guerre de Trente Ans* que fut appliquée, pour la première fois, une véritable politique de neutralité.

Ce fut ensuite le *Défensional de Wyl* qui décida de la création d'une armée de 3600 hommes, commandés par un conseil de guerre, pour assurer militairement le respect de cette neutralité.

On parle dès lors de *neutralité armée de la Suisse*.

Mais il faudra attendre le *Congrès de Vienne* pour que soit fixé le statut définitif de neutralité de la Suisse en politique internationale. La condition du respect de ce statut était que « La Suisse, en compensation des avantages qui lui étaient réservés, offre à l'Europe, tant par ses institutions cantonales que par la nature de son système fédératif, une *garantie suffisante* de l'aptitude de la nouvelle Confédération à maintenir la tranquillité de son territoire. »

Depuis, cette politique fut mise à plusieurs reprises à dure épreuve, et aujourd'hui, en face d'une Europe qui tend à se constituer en une certaine forme de confédération, il faut maintenir le principe intact, donc *pouvoir comme par le passé!*

3. *Se mesurer avec des forces étrangères*

Pouvoir sur ce point, nécessite des connaissances techniques, stratégiques et tactiques, que nos chefs supérieurs ont acquises par des stages à l'étranger, par le moyen des services du renseignement, par nos observateurs à l'étranger — civils et militaires — et par des comparaisons ou épreuves de matériel.

Et divers éléments insoupçonnés donnent parfois l'avantage au plus faible. L'histoire est là pour nous encourager. Et puis, il y aurait peut-être à méditer cette affirmation: *On doit, donc on peut!*

4. *Utiliser les meilleures armes, les moyens les plus efficaces*

Découlant du tout, ce dernier point est une affirmation abrupte, sans autre commentaire que celui-ci:

Aucun effort ni sacrifice personnel ou financier ne doit être négligé en vue d'assurer à notre pays son intégrité, son honneur, son respect, son moral, sa valeur.

Tout pouvoir bon à assurer ce principe sera bon!

Major Michel MOTTIER

